



## FOOT N°555 DU JEUDI 2 MARS 2023

### NOTE AUX TRESORIERES

Clubs non à jour avec le relevé n°2 payable au 15/02 :

Arthaz Sports – Bonneville CA – Chambotte FC – Drumettaz – GPT Douvaine/Léman – GPT Valleiry/Vuache – GO Bas Chablais - Thyez ES

### MEDAILLES DE DISTRICT

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2023.

L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « Documents ».

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

- Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
- Médaille d'Argent : 15 ans d'activité
- Médaille d'Or : 20 ans d'activité

### MEDAILLES DE LIGUE

Les clubs désirant récompenser leurs dirigeants « méritants » doivent obligatoirement adresser leurs demandes au District avant le 6 mars 2023, dernier délai.

L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « documents ».

### TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

### TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.



- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

## **CORRESPONDANCE**

---

### **LAURAFoot :**

Campagne ANS FFF PSF 2023

### **DIVERS :**

CDOS : Invitation AG

### **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**

#### **Commission des Jeunes :**

FC Lemman – US Pringy – US Semnoz Vieugy – FC Cluses – GJ Pays du Mont Blanc

#### **Commission des Coupes :**

FC Cranves Sales – F. Sud 74 – Dingy St Clair

#### **Commission Futsal :**

Gallard Futsal

#### **Commission Féminines :**

ES Cernex – Thonon AS

#### **Commission de l'Arbitrage :**

Chiraquian – Revillet

#### **Commission du Statut de l'Arbitrage :**

Revillet - Mermillod

#### **Commission des Délégués :**

CA Bonneville